

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	25 903	23 917	1 986	1 079
Fonds commercial (1)	434 248		434 248	434 248
Autres immobilisations incorporelles	89 522	56 912	32 610	42 471
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	259 878	143 221	116 656	14 909
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 907 904	994 215	913 689	913 689
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	976	976		
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 835		87 835	87 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 806 265	1 219 241	1 587 024	1 494 231
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				437
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 526 681	295 334	1 231 348	1 072 735
Autres créances	2 032 918		2 032 918	1 949 003
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	944 977		944 977	934 589
Disponibilités	910 060		910 060	2 068 325
Charges constatées d'avance (3)	35 132		35 132	35 861
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 449 768	295 334	5 154 435	6 060 952
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 256 034	1 514 574	6 741 459	7 555 183
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 000	624 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	385 957	385 957
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 400	62 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 459 559	2 177 342
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	171 230	282 217
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 703 146	3 531 916
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 245	2 810
Emprunts et dettes financières diverses (3)	607 508	2 265 964
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	809 087	138 578
Dettes fiscales et sociales	430 631	425 478
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	306 308	277 792
Produits constatés d'avance	880 535	912 644
TOTAL DETTES	3 038 313	4 023 267
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 741 459	7 555 183
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 038 313	4 023 267
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 245	2 810
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A.C.S.E.

AUDIT CONSEIL SYNTHÈSE EXPERTISE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 624 000 €uros
SIÈGE SOCIAL : PARC AQUILAE - IMMEUBLE AMBRE - RUE DE LA BLANCHERIE
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
467 200 119 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 171 229,76 €uros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :

- Bénéfice 171 229,76 €

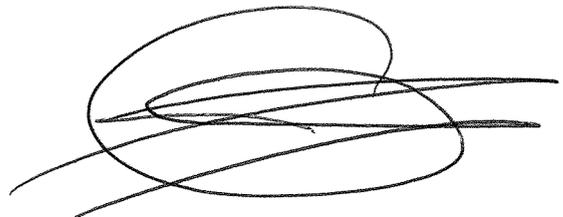
Affectation du résultat :

- La totalité au poste « autres réserves »	171 229,76 €	_____
	171 229,76 €	171 229,76 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 8 novembre 2023.

La Société GROUPE ACSE,
Présidente,
Représentée par Monsieur Gilles DAURIAC,



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 6 741 459 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 171 230 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.